



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

**MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS
DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER**



Règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

ET

Règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

Comme indiqué dans l'avis public donné précédemment à ce sujet, les modifications aux règlements susmentionnés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier seront adoptées à la séance ordinaire du conseil des commissaires du **25 juin 2020**.

En vertu de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), il est possible de consulter le projet de règlement sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en cliquant sur les liens suivants :

[Projet de règlement n° BL2000-CA-05](#) : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

[Projet de règlement n° BL2008-CA-15](#) : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

La séance ordinaire du conseil des commissaires aura lieu au centre administratif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, 235 montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence.